



## Débats de la Table Ronde à Vierzon du 05 octobre 2013

Intervention de Mr Rémy POINTEREAU. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit (exposé de JP.PESTIE) mais il ne s'agit pas de retenues colinéaires comme je l'ai lu, mais de retenues collinaires. La consommation d'eau du département du Cher est de 170 millions de m<sup>3</sup> se répartissant ainsi :

- 100 m<sup>3</sup> pour l'eau potable
- 35 m<sup>3</sup> pour les usages industriels et 35 m<sup>3</sup> pour les usages agricoles

Les réseaux d'eau potable ont quelquefois jusqu'à 30% de pertes. Pour le département du Cher ces pertes représentent 35 millions de m<sup>3</sup>. Il faudrait donner aux communes les moyens d'améliorer leur réseau.

Question de Mr JP.RABIER à Mr BERTRAND. Des cartes ont été montrées représentant les populations de saumons au XIX siècle et aujourd'hui. On dit que ce sont les barrages qui ont créé cette diminution. Combien de barrages ont été construits entre le XIXème et aujourd'hui ? J'ai l'impression qu'il y a moins de barrages aujourd'hui qu'au XIXème. N'y a-t-il pas d'autres causes à la disparition des saumons que les barrages.

Réponse de Mr P. BERTRAND. C'est surtout entre la fin du XIXème et le début du XXème qu'on a construit l'essentiel des barrages, ce qui correspond à la courbe de diminution parallèle de la population des saumons. Un exemple avec le barrage de Maison Rouge sur la Vienne (1922). Des écrits de l'époque indiquent qu'en l'espace de 2 ou 3 ans on ne trouvait plus de saumons en amont. Ce ne sont pas que les barrages qui peuvent expliquer la disparition d'espèces. C'est évident ! Le cycle du saumon se passe bien au-delà du Cher qui représente 12% des habitats du bassin et au-delà de la Loire. Il remonte jusqu'en Scandinavie et en Islande. Des questions comme la pêche, les maladies, l'impact des élevages, et au-delà des barrages : la destruction des milieux, l'artificialisation des milieux, les pollutions chimiques. Et puis les petits barrages aujourd'hui ne se gèrent pas forcément comme ils étaient gérés autrefois. Tout cela va contribuer à impacter les populations. Il n'y a pas un seul facteur. C'est multifactoriel. Il n'y a pas une seule réponse, pas un seul facteur. C'est un ensemble. Quand on dit que la DCE ne parle pas de continuité, je suis désolé ! Si ! C'est même la DCE qui a introduit le terme de continuité. La DCE ne dit pas avec quels moyens et comment on doit restaurer la continuité. La DCE dit simplement que la continuité est un élément du bon état.

Intervention de Mr J. ROMAIN : Ce n'est pas moi qui le disais. C'est le Conseil d'Etat !

Mr P.BERTRAND : Non ! Vous plagiez la DCE. Aux Etats membres de voir comment ils doivent rétablir, non pas la continuité, mais le bon état sachant que cela passe par la gestion de la continuité qui est un élément parmi d'autres. C'est ça qui complique le débat. Comme c'est assez technique et

multifactoriel, il peut y avoir de la confusion derrière cette complexité technique et puis certains mettent des éléments plus en avant que d'autres. Je ne suis pas là pour faire la politique de l'eau. Je suis là uniquement pour rapporter des faits, une situation, un contexte juridique. Je ne défends en aucun la destruction des barrages, comme j'ai cru comprendre que certains le disaient. Même la politique de l'eau en France n'a jamais dit qu'il fallait supprimer tous les barrages. Elle dit qu'il faut retrouver un bon état et quelque part cela passe par un rétablissement de la continuité. Et donc les barrages qui ne servent plus, qui n'ont plus d'utilité, ceux là on doit s'interroger sur leur coût d'entretien et leur utilité au regard de leur impact environnemental. Une fois de plus, on est dans un équilibre bénéfice-risque.

Intervention de Mr X. Il y a une trentaine d'années, il y avait beaucoup de pêcheurs entre Maison Rouge et Descartes. Après la destruction du barrage, le lit de la rivière est devenu infect et beaucoup d'arbres ont poussé. Il n'y a pratiquement plus de pêcheurs. Parlons du barrage de Descartes qui a été fait deux fois. Il paraît que le barrage actuel va être supprimé. A quoi va servir l'échelle de poissons qui a coûté plusieurs milliers voire des centaines de milliers d'euros ? Le barrage de Descartes qui ne produit plus d'électricité a une potentialité hydroélectrique de 1MW. Celui de Maison Rouge en produisait beaucoup. Posons-nous la question sur l'argent du contribuable ! Je voulais que les gens le sachent !

Réponse de Mr BERTRAND. A l'inverse de vous, je connais peu Maison Rouge. Mais différents éléments par rapport à cela. D'abord l'argent public dépensé pour des choses qui sont remises en cause ensuite. Malheureusement, on pourrait citer de nombreux exemples en France et ailleurs. Mes collègues, il y a trente ans, étaient payés au nombre de Km de haies arasées. Plus on arasait de haies et plus la prime en fin de mois était élevée. Maintenant on dépense un argent fou à replanter des haies. Par contre ce que je voudrais dire une fois de plus, et je ne suis que rapporteur, c'est qu'aujourd'hui les scientifiques alertent au plus haut niveau sur l'évolution du climat et de la biodiversité et globalement du fait que la manière dont on puise les ressources de la planète n'est pas du tout en équilibre avec la capacité de la planète à répondre. Les scientifiques disent qu'à tous les niveaux, celui des états et celui des citoyens de base, on doit remettre complètement en cause les modèles économiques et sociaux. Ce n'est pas moi qui le dis, tout le monde s'accorde et dernièrement, les Chinois et les Américains petit à petit en prennent conscience, sur le fait qu'il faut remettre en cause nos modèles économiques et sociaux. C'est une révolution qui nous attend au XXIème siècle. On n'aura pas le choix. On est au pied du mur. Cela suppose beaucoup de créativité, d'imagination pour voir quel type de futur on veut construire. Pour cela, il faut réfléchir sur nos pratiques anciennes et actuelles.

Intervention de Mr JP.RABIER. Quand on a cassé quelque chose, on réfléchit après ! Excusez-moi, mais quand on voit qu'il y avait du saumon dans le Cher il y a un siècle et qu'on n'a pas construit un seul barrage depuis, et qu'il n'y a plus de saumon aujourd'hui, vos cartes sont contradictoires.

Réponse de Mr P.BERTRAND. Juste pour le cas du Cher. Les saumons ont besoin de milieux particuliers pour se reproduire. Il leur faut de l'eau courante, des frayères à pierriers, de l'eau froide. Ils sont obligés de remonter très loin. Dans le Cher, ils bloquent ici, à Rochebut. N'ayant pas accès à des frayères fonctionnelles, le cours d'eau est abandonné par les saumons.

Intervention de Mr JP.RABIER. Pourquoi on attaque les barrages du Cher canalisé qui n'y sont pour rien ? Pourquoi s'attaquer à ce qui existe depuis longtemps en aval du Cher alors qu'il existe un verrou en amont ? Pourquoi ne pas s'attaquer au verrou ?

Réponse de Mr BERTRAND. Mais parce que le problème n'est pas seulement le saumon ! Je suis là pour défendre le bon état. Avant Rochebut, il y a 300 km de frayères potentielles à aloses et lamproies. Ce sont des poissons indicateurs. Pourquoi indicateurs ? S'ils sont là, cela veut dire que derrière, il y a toute une vie avec des milliers d'espèces qui recolonisent le milieu et les ressources sont en bien meilleur état. On a une responsabilité de laisser les milieux à peu près en état à nos enfants, j'y tiens à titre personnel et c'est dans l'intérêt de l'humanité que de préserver tout cela.

Intervention de Mr JP.PESTIE. Il est très important de replacer cette continuité écologique non pas toujours vis-à-vis des poissons migrateurs, d'ailleurs le Cher n'est plus un axe retenu pour le saumon mais pour celui des aloses et lamproie, mais pour la qualité de l'eau. Ce sera le sujet du débat à venir, comment la continuité écologique peut améliorer la qualité de l'eau ? C'est le sujet fondamental à la fois pour les poissons et pour l'homme.

Intervention de Mr A. BARRE. Je voudrais parler surtout des zones humides et de la biodiversité. Certains barrages en élevant le niveau de l'eau, ont habitué les nappes alluviales à posséder sur un large territoire ces zones humides. Membre de la CLE et du Bureau du Cher amont, nous venons de prendre de nouvelles dispositions pour ces zones humides qui présentent un grand intérêt à la fois pour la gestion quantitative et la gestion qualitative de la ressource en eau et pour la biodiversité. Ces zones humides qui peuvent être créées par des retenues, notamment par des barrages, participent à l'épuration des eaux, régulent les débits des cours d'eau et le niveau des nappes souterraines, servent d'habitats à de nombreuses espèces faunistiques et floristiques et contribuent d'une façon significative à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux. Vous avez raison d'avoir spécifié que dans l'utilisation des barrages, jadis, les vannes de fond étaient certainement ouvertes plus souvent. Ce qui permettait la continuité des sédiments. La protection des zones humides et leur gestion constituent un des enjeux majeurs pour la CLE du Cher amont. La règle suivante se justifie au regard du risque de réalisation de projets d'aménagement et d'urbanisme pouvant impacter les zones humides. L'arasement fait partie des risques dans les projets d'aménagement d'impacter les zones humides et d'entraîner ainsi des impacts cumulés sur le patrimoine du bassin du Cher et d'aller à l'encontre de l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Je voudrais citer un article dans le SDAGE 2010-2015 sur la maîtrise des pollutions par les pesticides. Qu'ils soient naturels ou de synthèse, les pesticides sont des molécules dangereuses et toxiques au-delà d'un certain seuil. Ils comprennent une grande variété de produits. La grande majorité du public a une méconnaissance totale de ces produits utilisés pour des usages agricoles, domestiques, urbains et de voirie. Il va falloir informer le public sur la connaissance et l'utilisation de ces produits. Pour conclure, je m'associe à ce qui a été dit par le Sénateur Rémy POINTEREAU sur la méconnaissance du public concernant les fuites sur les réseaux d'alimentation d'eau potable.

Intervention de Mr JP.PESTIE. M'étant peut-être mal exprimé durant mon exposé, je voudrais préciser que je n'ai jamais été contre l'économie de la ressource, surtout quand elle est bêtement perdue. Quand on parle des rivières, c'est du domaine domanial, quand on parle de l'eau potable c'est du domaine des communes. L'Etat est responsable de l'eau mais porte le coût de réparation de des adductions d'eau sur les communes. Je ne sais pas si vous imaginez les sommes colossales qu'il

faudrait dépenser pour refaire les adductions d'eau communales, surtout que la plupart atteignent aujourd'hui 85 à 90% de non pertes. Bien évidemment les communes ayant 30 à 35% de pertes doivent réparer leur adduction d'eau potable. Je suis pour que l'eau potable soit bien utilisée sans perte stupide mais il arrive un moment où des enjeux économiques sont à considérer.

Intervention de Mr X. J'habite dans une commune du canton de Graçay. J'arrive dans la région et je m'aperçois que les maires des petites communes font usages de désherbants sur les trottoirs, les cimetières et les cours de récréation, même quand les écoliers sont dans la cour ! Sur Saint Georges (18), 3000 litres de désherbants sont déversés sur la commune alors que le versant va directement dans le Cher et que la commune de Thénioux a une station de pompage d'eau potable dans le Cher. Pourquoi tous ces maires qui sont responsables de notre santé et de l'eau potable, ne sont-ils pas là aujourd'hui pour dire on ne va plus utiliser de désherbants et de pesticides pour redonner une qualité de l'eau correcte ?

Réponse de Mr PESTIE. Pour les CLEs, ce qui se passe dans les communes est une grande préoccupation qui sera prise en compte dans leur schéma d'aménagement, les SAGEs. Déjà, beaucoup de communes n'utilisent plus ces produits. On est en train de dériver sur le second thème, mais on pourra revenir sur la ressource et ses qualités à la fin de ce second thème.

Intervention de Mr JP.HOCHEDEL. Je suis né à Preuilly et je suis le Maire. J'ai vu le Cher se dégrader. Hier en me promenant, on pouvait traverser son lit presque en marchant sur les terres. J'en parlais avec des responsables de la DDE qui disent ce n'est pas nous, il y a des arbres partout et il n'y a pas de courant. On cherche des solutions pour au moins retirer tout ce qu'il y a dans le Cher et retrouver du courant. On a un camping. Les gens disent que c'est très beau mais on voit cette mare de 12 hectares qui est toute verte.

Réponse de Mr PESTIE. Mr le Maire, vous apportez un témoignage que le Cher aujourd'hui manque d'eau. On vient de passer dix ans de sécheresse. Cette année en cours essaye d'y mettre fin, mais on voit encore sur le linéaire du Cher un manque flagrant d'eau. Est-ce une amorce d'un changement climatique ou un cycle naturel tel qu'il a du s'en produire dans le passé ? C'est là que le principe de précaution devrait jouer afin d'agir avant qu'il n'arrive une catastrophe écologique.

Intervention de Mme X. Mais Mr le Maire, ne croyez-vous pas qu'on retient l'eau volontairement plus haut pour faire du tourisme ? L'été on manque d'eau et l'hiver on est en crue parce qu'eux n'ont plus besoin d'eau.

Réponse de Mr JP.HOCHEDEL. Moi je me pose la question. Tous les jours je suis interpellé par les riverains du Cher. Qu'est-ce qu'on peut faire dans une commune de 400 habitants ?

Intervention de Mr MICHOUX. A entendre les interventions, je trouve qu'on est dans des politiques de l'eau dans lesquelles s'exerce du lobbying. Il faut vraiment qu'on aille vers l'intérêt général et réussir à le faire émerger. Et les politiques ont leur rôle à jouer. Il suffit qu'on parle d'une directive européenne pour dire c'est insupportable. Si cela tombe de Bruxelles, cela est forcément pas bon. Il faut sortir de cette idée pour ne pas tomber dans le populisme. Revenons aux problèmes de fuite. Le « zéro fuite » est impossible. Il faut voir ce que les fuites représentent par rapport à la consommation d'eau. Il va de soi qu'une collectivité n'a pas intérêt à en tirer et à en traiter le plus possible. Dans une ville comme Vierzon, on fait des efforts importants, mais vu l'étendue du réseau, il y aura plus de

fuites que sur un réseau de la région parisienne. Sur la partie qualité de l'eau, c'est un des principaux soucis. On peut imaginer que le traitement des eaux est important en sortie de commune. Je suis inquiet de toutes ces entreprises qui ont à vendre leur production et à la mettre en œuvre. Le législateur a aussi son rôle comme il l'a fait sur les petites abeilles. Quand on ne voit plus d'abeilles, c'est qu'il y a un problème ! Quant au traitement des mauvaises herbes, je ne parle pas de la jussie mais des pissenlits, on a l'engagement sur la commune de traiter le plus possible à la binette et à l'eau chaude. Par contre, on a une très forte pression de la population pour ne plus avoir de mauvaises herbes. Quand on est élu, on l'entend ! En termes de législation, il y a une évolution quant au traitement des voiries.

#### Réponse de Mr P.BERTRAND.

On faisait référence à la conférence environnementale. Elle s'est traduite par l'établissement d'une feuille de route qui marque notamment l'engagement du Président de la République de ne plus avoir de pesticides dans les villes d'ici dix ans. Il y a une vraie volonté politique gouvernementale liée à cela. Mais tout dépend de l'acceptabilité sociale et du débat démocratique local pour faire avancer les choses. Je parlais d'une remise en cause des modèles sociaux et économiques. Avec les pesticides en ville, on est exactement dans ce schéma là. Demain quel environnement veut-on ? Est-ce qu'une mauvaise herbe au milieu du trottoir c'est important au regard des impacts ? Ce sont ces questions là : équilibre-bénéfices-risques. C'est comme cela qu'il faut raisonner et non pas uniquement bénéfiques ou uniquement risques. Sinon on ne peut pas se parler.

Intervention de Mr P.BARTOUT. Mr BERTRAND, je suis hydrologue de formation et hydrologue dans mes recherches. Nous, ce qui nous intéresse, c'est d'essayer d'avoir la vérité quelle qu'elle soit. Tout argument peut être accepté du moment qu'il est prouvé. Sur une diapositive, malheureusement, j'aimerais connaître la méthodologie pour les chiffres qui sont avancés. C'est sur une diapo où vous indiquez les chiffres d'évaporation. Sur ce plan là, il faut juste replacer la vérité où elle est. Pour bien comprendre, déjà, dans le bassin de la Loire, les crues on ne sait plus ce que c'est. Il n'y en a plus puisqu'il y a des barrages en amont. Tout ce qu'on a, ce sont des hautes eaux. Dans ce qu'on présente avec des niveaux élevés, cela s'appelle hydrologiquement des hautes eaux et non pas des crues. Ensuite, se méfier des chiffres. Quand j'ai commencé à travailler sur les étangs, il y a quinze ans, on m'a indiqué que l'étang réchauffait le cours d'eau de 15°C. Il se trouve qu'après 3 millions de mesures dans l'étang à différentes profondeurs avant et après des centaines d'étang c'est de 1°C. 15°C/1°C, il y a une légère différence. L'étang réchauffe oui, mais de 1°C ! La notion d'effacement ne signifie pas arasement. Elle signifie aussi contournement c'est-à-dire déconnexion du cours d'eau. Personne n'en a parlé et j'en dirai un mot. Sur les pertes en eau, j'ai un étudiant brillantissime qui a réussi, il y a un mois, à mettre en place une équation mathématique sur l'évaporation, qui reste certes à affiner mais qui contredit complètement ce qui est annoncé jusqu'à présent. Les valeurs annoncées d'évaporation de 0,5 litre/hectare, c'est la valeur du lac Tchad. Tout le monde comprendra qu'à partir du moment où on a une masse d'eau qui est stagnante qui a tendance à se réchauffer, l'évaporation est plus importante. Personne ne peut le nier. La formule actuelle sous-estime même l'évaporation pour bien montrer que je suis de bonne foi. Cependant, il y a un gros, gros problème. S'il n'y a pas de plan d'eau, il y a autre chose à la place. En se plaçant dans nos régions, on a une chênérée, une jonchée, un cours d'eau, une peupleraie. Justement le travail de cet étudiant vient de montrer à l'échelle de 4 étangs qui ont été étudiés depuis 2002 et pour lesquels on a les mesures de température toutes les heures sur 3 ans, qu'un étang fait gagner 17% d'eau par

rapport à une végétation naturelle ! On ne s'y attendait absolument pas ! Cela reste à l'échelle de 4 étangs ; ce n'est pas un étang mais pas des milliers non plus et le chiffre reste à nuancer. La méthodologie a été vérifiée par plusieurs scientifiques et pas seulement à Orléans. On a demandé à des collègues de Nancy, de Grenoble, de Bordeaux de vérifier la méthode. Ils la valident tous. Les résultats seront à nuancer en fonction des saisons et ne seront peut-être pas 10% à l'arrivée. Alors annoncer qu'il y a perte en eau par les étangs, oui il y a perte en eau. Mais à la place de l'étang, il y aurait autre chose qui entrainerait potentiellement, tout dépend de la végétation mise en place, une perte en eau qui peut être supérieure. Et là, on n'a pas cherché à mettre quelque chose qui consomme énormément d'eau. Si on ne réunit que de la ripisylve, la perte en eau serait énorme. A certains endroits, cela peut être le cas, à d'autres pas du tout. Donc il s'agit d'être le plus neutre possible. Cela me gêne un petit peu sur certains arguments qui peuvent être avancés. Il y en a d'autres sur lesquels je ne dis strictement rien car ils sont avérés. Mais que les arguments soient clairs et qu'on précise la méthodologie qu'on utilise et à partir de cela, on peut prendre de bonnes décisions.

Réponse de Mr P. BERTRAND. Juste rapidement, je ne veux pas faire un débat de chiffres. 1°C/15°C, c'est rien. Franchement, je ne pense pas que le problème soit là. En termes d'évaporation, moi, je compare une rivière d'eau courante avec un plan d'eau. Je ne compare pas une zone humide voire une forêt en zone humide avec un étang à la place. Je ne fais que rapporter des chiffres. Effectivement, il faudrait que je vous transmette des références qui valent ce qu'elles valent. L'important ce n'est pas d'essayer de trouver des données pour défendre un autre modèle. Une fois de plus, il s'agit de réfléchir sur un équilibre bénéfices-risques. La diminution des débits, elle est effective. Elle sera plus forte avec le réchauffement climatique. En 30 ans, voire un peu plus, dans le bassin Adour-Garonne, c'est 25% de débit en moins. Il n'y a pas que le réchauffement climatique, il y a certainement et surtout les problèmes d'usages, l'irrigation notamment. Je ne veux pas être alarmiste ; on pourrait dire que je le fais exprès pour défendre ma cause. Je ne défends pas de cause particulière. Je défends juste la nécessité de réfléchir entre nous à un modèle qui nous permet de nous adapter aux évolutions futures. Même pour le réchauffement climatique, on trouve encore des gens capables de dire que le réchauffement c'est une idée fantaisiste et que cela n'est pas vrai ! Demain, il faudra vivre avec une ressource beaucoup moins abondante. On devra toujours partager les usages. Comment le faire dans l'intérêt de nos milieux, de nos ressources, de la biodiversité ? Il ne faut pas déplacer le débat sur une bataille de chiffres.

Intervention de J.ROMAIN. Mr LAUNAY, l'eau est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité et non pas national. Vous n'avez pas cité les pollutions par des molécules médicamenteuses. Dans la foulée, on peut aussi parler de la pollution par le radon, importante dans certaines régions.

Question de Mr X. Sur la Haute Vienne, il y a eu un recensement des étangs fait par la préfecture. Ils ont fait une différence entre les étangs cours d'eau et les étangs piscicoles. Beaucoup de propriétaires ont déclaré leur étang « piscicole » pour avoir des subventions. Connaissez-vous ce problème ?

Réponse de Mr BARTOUT. Je suis de la Hte Vienne et mon premier travail a été en Hte Vienne. Je travaille avec la Chambre d'Agriculture et l'actuelle DDT. C'est une interprétation qui est faite par la Direction de la DDT qui peut varier d'une personne à l'autre et d'un moment à l'autre. C'est ce qu'on appelle les piscicultures à valorisation touristique (PVT). En Hte Vienne, il se trouve que c'est

quelque chose qui s'est généralisée depuis les années 2000 parce qu'il y avait un manque de connaissances. Quand j'ai commencé à travailler on estimait le nombre d'étangs à 3 ou 4000. Il y en a 11000. Ce qui place la Hte Vienne dans les plus grandes densités en France. Dans un souci d'amélioration du milieu et pour ne pas rentrer en conflit avec certains propriétaires, il a été accordé, sous réserve de bonne foi et d'apporter un certain nombre d'éléments, de ne pas classer sur eau libre l'étang mais de lui accorder un système transitoire qui de facto lui donne quasiment un système de clauses qui est le PVT. C'est à la libre interprétation de la DDT et cela ne se fait pas partout.

Intervention de Mr X. Je connais un propriétaire qui a un étang dans le Cher. Je ne connais pas le classement de l'étang, en cours d'eau ou en piscicole. Il m'a transmis l'analyse de ses boues. Il y a 31 produits chimiques différents. Il n'y a plus de poissons. J'ai lu également dans les journaux que l'ARS sur le Berry déconseillait de consommer les poissons pêchés dans le Cher. Pourquoi tant de pêcheurs qui pêchent sans pouvoir manger leurs poissons ? Tous ces polluants représentent un danger pour la santé.

Réponse de Mr BARTOUT. On l'a encore vu cet été notamment pour la baignade. Les plans d'eau sont nombreux à fermer. Les étangs sont quasiment tous fermés en Hte Vienne et je n'ai pas connaissance d'un étang qui n'ait pas fermé dans l'année, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les règles ne sont plus exactement les mêmes qu'auparavant, mais le problème principal, c'est la non récurrence des vidanges pour l'évacuation des polluants. La vidange du plan d'eau ne suffit pas, il faut le curer. Or si on n'engage pas des frais tous les 3, 4, 5 ans maximum, le fait qu'on soit sur un cours d'eau même temporaire, on a un transport des polluants ou si on est à proximité de réseaux d'assainissement, de zones d'épandage agricole ou de zones industrielles encore plus. Si on ne les enlève pas, on a un problème de qualité de l'eau qui survient très rapidement et donc cela pose un problème pour les collectivités. La baignade est souvent un vecteur pour faire venir des touristes au camping ou dans les gîtes. Si le plan d'eau n'ouvre pas, c'est fini !

Intervention de Mr L.CHANTELOUP. Je voulais revenir sur le fait, que ce soit les étangs ou les rivières, c'est quant même l'eau de pluie qui va dans ces étangs et ces rivières. Or, à l'heure actuelle, on laisse courir l'eau de pluie sur toutes les surfaces. On bétonne, on goudronne, on traite les terres et toutes les eaux ruisselantes vont dans nos rivières. Je vois qu'on met beaucoup d'argent public pour étudier tout cela mais qu'est-ce qu'on fait pour justement empêcher d'utiliser tous ces polluants ? On pourrait faire des parkings sur herbe avec des systèmes où l'eau pourrait s'infiltrer pour rejoindre les nappes sans aller directement à la rivière. Il y a bien d'autres endroits où on pourrait empêcher les polluants d'arriver à la rivière. Rien ne sert de dépolluer les rivières si on n'empêche pas les polluants d'arriver.

Réponse de JP.PESTIE. Justement, il y a des questions de priorité. Est-ce qu'on veut mettre la qualité écologique de l'eau en priorité ou veut-on mettre la santé des poissons et des hommes en priorité en luttant contre les pollutions dont celles de l'agriculture, celles des milieux urbains et celles des médicaments puisque les stations d'épuration ne les arrêtent pas ? Ce sont des questions qui sont traitées dans les CLEs ? Quand on fait des scénarios pour les SAGEs, on essaye de les classer par priorités. C'est le vrai débat dans les CLEs pour l'établissement des SAGEs. Il ne faut pas croire qu'on ne se préoccupe pas des pollutions.

Question de Mr JP.RABIER. Je voudrais savoir comment on peut définir le mot état écologique si on ne met pas dedans l'état chimique. Cela voudrait dire qu'on pourrait avoir un très bon état écologique avec un très mauvais état chimique. Cela me pose question.

Réponse de Mr P. BERTRAND. Adrien LAUNAY l'a bien dit, l'état écologique est mesuré par des paramètres écologiques mais bien évidemment, il y a un lien entre l'état chimique et l'état écologique. A tel point qu'Adrien LAUNAY parlait aussi d'éléments chimiques et morphologiques qui supportent l'élément biologique. Cela veut bien dire qu'on reconnaît qu'il y a un lien. C'est un tout et on ne pourra pas classer une masse d'eau en bon état ou en très bon état si derrière l'état chimique n'est pas satisfaisant.

Mr JP.RABIER : Pourquoi l'état chimique n'est il pas classé dans la même colonne que l'état écologique ?

Mr P.BERTRAND : Mais à la fin, cela se traduit par un seul indicateur. Est-on en bon état ou pas ? On veut apporter de la lisibilité en distinguant l'aspect vie de l'aspect polluant chimique parce que la gestion des problèmes est totalement différente. On va traiter spécifiquement les problèmes de pollution par les substances chimiques y compris médicamenteuses. Il faut savoir que la liste des substances prises en compte s'accroît au fur et à mesure des connaissances. C'est aussi pour cela qu'on est amené à réviser les indicateurs, mais c'est parce que les gestions sont différenciées qu'on veut différencier les indicateurs pour les rendre plus lisibles. Tout cela est lié. J'ai du mal à me faire comprendre.

Mr JP.RABIER : On sépare les deux états, je voudrais savoir pourquoi.

Réponse de Mr A.LAUNAY. Je ne peux pas vous dire pourquoi, ce n'est pas moi qui a écrit la directive. C'est le principe de l'élément déclassant. Il faut être bon partout. Si à partir du moment on a un état biologique bon et un état chimique mauvais, il faut faire quelque chose. Inversement, si l'état chimique est bon et l'état écologique mauvais, il faut aussi faire quelque chose. On peut « arrêter » de travailler à la problématique ou seulement maintenir en état quand on est bon sur les deux tableaux.

Mr XJP.RABIER : Mais pourquoi l'état écologique ne contient pas l'ensemble des états comme je le pensais ?

Mr A.LAUNAY : L'état écologique prend en compte les principaux paramètres physico-chimiques facilement mesurables comme les nutriments, la température etc. Les micropolluants spécifiques sont beaucoup plus difficiles à mesurer dans les cours d'eau de manière systématique, plus chers à mesurer et plus compliqués à généraliser sur l'ensemble du territoire. Donc du coup, on n'est pas sur le même type de pollution. Mais plus on avance, plus ce sera mesuré finement. Aujourd'hui, on a des difficultés. Certains laboratoires qui mesurent aux mêmes endroits, n'ont pas les mêmes résultats. Il faut caler de manière précise techniquement les mesures pour donner quelque chose qui soit représentative et qui soit cohérente à l'échelle nationale et européenne.

Question de Mr P.BERTRAND. Juste une remarque préliminaire. Dans l'exposé de Mr BARTOUT, on parle essentiellement d'aspects quantitatifs et de qualité sur des paramètres physiques, alors que Mr LAUNAY et moi, on a beaucoup insisté sur l'aspect écologique. Thermiquement, en aval direct d'une retenue, vous mesurez une augmentation de température. Comment expliquer que quand on



descend plus en aval, on ne voit plus cette augmentation ? Est-ce qu'il y a des apports d'eau fraîche ? Auquel cas, l'étang est une source d'eau chaude au cours d'eau aval. Je comprends bien quand on me dit que les étangs sont bénéfiques. Vous entendez par là que les étangs retiennent les polluants, qu'ils font barrage aux polluants, sauf que 5 mn après on a dit qu'il fallait gérer les boues. Cela suppose une gestion particulière des étangs avec des contraintes et des coûts.

Réponse de Mr P. BARTOUT. Pour l'aspect thermique, plus on aura de mélange d'eau, de petits ruisseaux, de ruissellements sur le versant à la sortie de l'étang, plus l'excès de température disparaîtra rapidement. La turbulence de l'eau, notamment en moyenne montagne et en plaine, fait que l'impact thermique ne durera pas sur une même distance, avec une nuance près qu'on n'a pas encore réussi à quantifier car on n'y a pas travaillé, c'est qu'en zone de plaine, naturellement le cours d'eau a tendance à se réchauffer parce qu'il n'a pas suffisamment de courant. Qu'est-ce qui est du ressort du plan d'eau ou du ressort naturel du cours d'eau ? Plus il y a d'apports d'eau non modifiée et plus cet excès de température disparaît rapidement. Plus le débit à la sortie de l'étang est élevé, plus l'impact thermique se vérifie loin. Pour les grands étangs, l'impact disparaît entre 100 et 200m. Pour celui de Lapouge (?) par exemple en Hte Vienne de 35 hectares, l'impact est de 2°C. Cet impact, qui est un problème en termes de vie en sortie d'étang, n'est plus visible à 200m. Mais il y a d'autres paramètres qui interviennent et ces chiffres sont des moyennes. C'est au cas par cas. A certaines périodes de l'année, il arrive aussi que l'étang refroidisse le cours d'eau. Pour les polluants, le souci, si le barrage retient ces polluants à l'intérieur, c'est de savoir quoi en faire ? Faut-il les répandre, les traiter ailleurs, s'en servir comme engrais ? Tout dépend des molécules présentes à l'intérieur des sédiments. Ce n'est pas du ressort du propriétaire qui ne fait que récupérer des choses qui arrivent de l'amont. Par contre, il doit faire attention à ces éléments retenus. Pendant un certain temps, l'eau en aval est de meilleure qualité, mais la vidange doit être bien gérée pour qu'il n'y ait pas un énorme apport de polluants très problématique avec des teneurs létales. C'est ce moment là qui est critique pour lequel des méthodes de vidange adéquates, de la sensibilisation, de la compréhension de tout un chacun sont nécessaires pour éviter, qu'en début et en fin de vidange, on fasse l'effet chasse d'eau qui constitue l'aspect le plus négatif de l'étang. Je veux parler du moine qui est aujourd'hui imposé par la loi. Thermiquement, son apport est très limité. Il peut être très utile si on le gère plusieurs fois par jour. Par défaut, la plupart des propriétaires font un déversoir de surface ou par la vanne de fond. Ce n'est pas l'objectif du moine qui permet de prendre l'eau à différentes hauteurs par le jeu des planches. Et selon l'heure de la journée et la période de l'année, il faut prendre l'eau à une température la plus neutre possible donc pas à la même profondeur. Très peu de gens peuvent le faire car ce n'est pas humain ! Cela peut être fait mais dans les faits cela n'est pas simple. En revanche, le moine est très intéressant pour la gestion de la vidange puisqu'il évite la sortie du culot de vase, principal problème en termes de pollution en aval.

Intervention de Mr X (résumé). Un habitant de Vierzon, interpelle l'ONEMA à propos d'un stand de tir régional subventionné situé dans un bassin de vie de 30 000 habitants. Ce stand de tir se trouve dans une zone verte, dans une zone inondable et dans le périmètre de protection du captage de Saint-Lazare. Il induit de nombreuses nuisances environnementales (pas de raccordement au tout à l'égout, pas d'assainissement, des tonnes de plomb déversées depuis 40 ans, toit en fibrociment contenant de l'amiante) et des nuisances sonores dans un rayon de 3km. Pourquoi se fait-il qu'on puisse donner des subventions à ce stand et pourquoi laisse-t-on des habitations se construire ?

Réponse de Mr P.BERTRAND (résumé). Je suis très honoré de l'importance que vous me donnez... Je vous rappelle que je suis représentant de l'ONEMA, certainement pas représentant de l'Etat que vous interpellez en priorité. Je pense que la DDT ou la Direction Départementale de la Protection des Populations peut vous éclairer un peu plus sur les autorisations et les contentieux administratifs éventuels en cours vis-à-vis des installations. Je peux vous dire que nous sommes dans un Etat de droit et que chaque citoyen peut s'exprimer sur les nuisances liées aux activités et du non respect de la loi qui s'impose à tous y compris aux institutions. A ce titre vous pouvez intervenir devant la justice au tribunal administratif s'il y a lieu d'être. Je vous assure que j'ai pris note de tout ce que vous m'avez dit et que je questionnerai mon chef de service départemental du Cher et que je regarderai ce que peut faire l'ONEMA en la matière et éventuellement à interpeler les gens qui ont capacité à agir. Comme vous le savez, dans le cadre d'un plan contrôle-qualité co-validé par le Préfet et le Procureur, nous sommes amenés à exercer la police judiciaire. S'il y a lieu, je verrai.

Question de L.CHANTELOUP. Je veux revenir à l'évaporation et au réchauffement du Cher canalisé. Les barrages à aiguilles provoquent une nappe d'eau en amont. On a donc une évaporation, je n'en disconviens pas. Mais cet été, à cause des barrages cassés, on avait un étiage très faible. Est-ce que l'évaporation dans un étiage très faible n'est pas plus importante que celle de la masse d'eau ? Par endroit, on a 10 cm d'eau et le réchauffement est plus important que dans une nappe d'1,3m.

Réponse de Mr P.BERTRAND. Je vous avoue que j'étais un peu inquiet il y a vingt minutes. Je le suis beaucoup moins maintenant en m'apercevant finalement qu'avec Pascal BARTOUT, on n'est pas du tout en contradiction. Pascal BARTOUT a bien confirmé qu'il y avait réchauffement de l'eau dans une retenue et que l'évaporation est en relation positive avec la température de l'eau, l'évaporation est supérieure quand la température augmente. P.BARTOUT et je l'entends bien, raisonne à l'échelle de l'axe d'une rivière, voire d'un bassin versant. Il apprécie l'impact global de la présence d'étangs en disant qu'il y a des éléments compensateurs ou que cet impact peut être corrigé par de la gestion. Finalement, ce n'est pas si grave que cela, l'impact est acceptable et localisé. Je redis qu'on n'est pas en contradiction. Tout dépend de la capacité du milieu à supporter des pressions supplémentaires, les plans d'eau étant quand même des pressions. Rappelez-moi votre question... (L.CHANTELOUP reformule sa question). L'évaporation est compliquée. Elle est liée à la température de l'eau, à la sécheresse de l'air, au vent, à la ripisylve et surtout comme l'a dit très justement Pascal BARTOUT elle est liée à la présence de végétation. L'évaporation n'est pas seulement un phénomène physique, c'est aussi un phénomène biologique. P.BARTOUT n'a pas osé prononcer le terme un peu trop technique : l'évapotranspiration potentielle. C'est l'addition de l'évaporation physique et de l'absorption par les plantes qui respirent et de ce fait consomment de l'eau. Faire la part des choses est compliquée. Mais je le répète, les plans d'eau sont une pression parmi d'autres, les pollutions en sont une très, très forte, par rapport à l'objectif final, l'état écologique de l'eau et la capacité de nos milieux à encaisser les pressions humaines et celles des évolutions climatiques. (Mr P.BARTOUT, fait remarquer que l'emploi du terme climat est un souci, car le climat est en évolution permanente). Je voulais parler des changements. La vitesse à laquelle les changements sont mesurés est totalement inédite. Sur les systèmes très simples, on est capable de faire la part des choses. A l'ONEMA, on a un réseau national des températures comme celui présenté par Adrien LAUNAY pour les suivis biologiques, le fameux réseau de contrôle des surveillances. Ce qui nous permet de suivre l'évolution thermique des cours d'eau. Nous exploitons ce réseau pour apprécier l'impact des filières de contournement des ouvrages de la ligne TGV Tours-Bordeaux pour nous apercevoir que pour les petites rivières qui sont sans ripisylve, sans végétation, et mal calibrées, les réchauffements sont

beaucoup plus importants que des cours d'eau qui sont aménagés plus intelligemment. Le réchauffement (climatique), on ne sait pas le traduire en termes d'évaporation. J'ai repris des chiffres qui valent ce qu'ils valent. Je suis intéressé par les travaux en cours. Je peux vous dire ce qu'on mesure et une fois de plus : multifactoriel.

Intervention de C.ROCHE. Il s'agit des poissons migrateurs sur le Cher et de l'impact des barrages. Les barrages sont de trois ordres : les deux premiers sont des barrages fixes en pierre, tous les deux équipés de passes à poissons ; le troisième est un barrage à clapet un peu plus récent situé à hauteur de Tours où il y a la rivière de contournement ; plus haut on a les barrages à aiguilles que vous connaissez et pour finir, Rochebut qui est le verrou final. Par rapport aux poissons migrateurs et à leur gestion on a un petit problème sur le Cher, c'est la connaissance des poissons qui peuvent monter sur le Cher et notamment au niveau de la rivière de contournement. On n'a aucune étude précise des poissons qui peuvent franchir cette passe et coloniser les secteurs supérieurs. Il serait intéressant de pouvoir faire comme à Vichy ou à Descartes une passe à poissons permettant de compter les poissons migrateurs. Je ne parle pas des saumons mais des aloses et lamproies qu'on est capable de différencier sur des systèmes photo-vidéo, de façon à pouvoir mesurer l'impact des barrages à aiguilles et de leur équipement éventuel de passes à poissons.

Réponse de Mr A.LAUNAY. Le Cher, contrairement à la Vienne, la Loire ou l'Allier n'a pas ce type de vidéo comptage. Aujourd'hui, je pense qu'il serait compliqué de le mettre en place, mais on peut y réfléchir. Le meilleur site est effectivement à hauteur du barrage de Rochepinard. Il est situé assez en aval et dans le cadre de la construction récente, on aurait pu se poser la question. Cela a du se poser. A ce jour, il y a une vitre mise surtout pour l'aspect pédagogique. On ne peut pas avoir un comptage exhaustif puisqu'en fait on a un clapet au milieu et trois passes différentes : une à anguilles, une à ralentisseur et une à bassins successifs. Du coup, si on mettait en œuvre un vidéo comptage via cette vitre, il ne serait pas exhaustif. Il donnerait quand même les premières informations. Dans le cadre du SAGE Cher aval et en lien éventuellement du projet PLAGEPOMI, il y a la mise en place d'un suivi qui est envisagé. La difficulté étant le maître d'ouvrage pour ce suivi. Il y a peut-être des données de présence disponibles à l'ONEMA qu'il serait intéressant de compiler et de faire connaître.

Mr C.ROCHE : Les études qui ont été faites à l'ONEMA, je les connais puisque j'y ai participé pendant 23 ans au niveau des comptages par la pêche électrique. A part une alose qui a été prise par moi-même le 8 juin 1988 au niveau du barrage de Roujoux, ils n'ont jamais pu mettre en évidence la présence d'aloses ou de lamproies dans le Cher par capture. Le Cher a été classé cours d'eau poissons grands migrateurs dans sa partie amont en se basant sur la capture éventuelle de quelques spécimens. C'est un peu dommage. Pourquoi ce classement ?

Réponse de Mr P.BERTRAND. Ce que je peux vous dire : 1) C'est très important de mesurer les résultats et les conséquences de nos actions parce que c'est moteur. Si on dépense beaucoup d'argent sans résultats les gens n'ont plus envie de continuer. 2) Si vous me laissez vos coordonnées, je peux vous transmettre une étude récente conduite par un stagiaire ONEMA qui a évalué le potentiel de reproduction et de développement de l'alose, lamproie et l'anguille sur le Cher. Adrien Launay me dit que le stagiaire qu'on a encadré à Orléans pendant six mois, s'appelle Thomas TIZY et que l'étude est téléchargeable sur le site du Cher aval. 3) Oui, on a observé pour la première fois l'an dernier des frayères à lamproies en amont de Rochepinard et on a vu à Rochepinard passer des

aloses ! Oui, on mesure officiellement de visu l'efficacité de la rivière de contournement de Rochepinard !

Mr C.ROCHE : Je ne conteste pas l'efficacité, ce que je contestais c'est qu'on a créé cette passe et différents bassins sur l'observation de quelques individus.

Mr P.BERTRAND : On l'a créée aussi parce qu'on est persuadé et l'étude le confirme, du potentiel d'accueil du Cher en aval de Rochepinard, je dis bien en aval de Rochepinard. Je rappelle que le Cher représente 12% de la surface totale du bassin versant de Loire.

Intervention de Mr L.CHANTELOUP. Je ne conteste pas ce que vous venez de dire, mais je reproche le fait qu'il n'y a pas de communication. On n'est pas au courant. On se bat pour conserver nos barrages pour d'autres utilités. Tous les anciens le disent : on n'en a jamais vu. Vous nous amenez la preuve.

Mr X : Il a été pêché (quoi ? le mot étant inaudible dans l'enregistrement) l'année dernière et confirmé par un garde pêche.

Mr P.BERTRAND. On est tout à fait persuadé de la nécessité de la communication. Elle n'est pas uniquement du ressort de l'ONEMA et c'est vraiment un travail d'équipe. Je vous informe que les moyens humains de l'ONEMA sont malheureusement peu de chagrin et vont encore diminuer l'an prochain. On ne demanderait pas mieux de faire de la communication !

J.ROMAIN. Les interventions ont toutes été très intéressantes. A-t-on la possibilité de conserver vos diaporamas ?

JP.PESTIE. Je vous en remercie. Je suis vraiment content sur deux plans. En premier, la qualité de vos interventions. J'avoue que j'avais décidé de faire une synthèse, mais le débat a été d'une telle richesse que j'en suis incapable au pied levé. Il faudra l'aide de l'ensemble du Bureau pour essayer de la faire. Je savais qu'on avait des contributeurs de grande qualité, mais j'avais un peu peur des débats. C'est le second plan. Je constate que la courtoisie a présidé ces débats et j'en suis infiniment heureux. J'ai des excuses à présenter à tous ceux que j'ai du interrompre. Je vous avais prévenu que l'exercice était incongru et il l'a été. Etre obligé d'interrompre les contributeurs dans leur exposé était un peu stupide. Mais il fallait le faire pour que le débat ait lieu. Je vous remercie tous de votre présence et de vos apports. On a regretté un manque de communication. Ce sera à l'Association pour le développement de la vallée du Cher de faire une synthèse de ces débats et de le faire savoir.

